



## PROMULGATION DU RÈGLEMENT 998

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro 998 intitulé :

**Règlement numéro 998 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers**

- a été adopté par le conseil municipal le **12 décembre 2019**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

*Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 13 décembre 2019*

*La greffière,*

**Me Annie Chagnon**